

DEPARTEMENT DE LA LOZERE.

COMMUNE DE VENTALON EN CEVENNES ;

**COMMUNE DELEGUEE
DE SAINT FREZAL DE VENTALON.**

Communication des observations sur mise en conformité des captages.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

**DES OBSERVATIONS FORMULEES
AU COURS DE L'ENQUETE RELATIVE
A LA MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES**

DEMANDE PRESENTEE PAR MONSIEUR Pierre-Emmanuel DAUTRY
MAIRE DE LA COMMUNE.

Nous soussigné Etienne MERCON, commissaire enquêteur, désigné par le Président du Tribunal Administratif de NIMES par décision n° E20000080 / 48 en date du 12 novembre 2020 pour conduire l'enquête désignée ci-dessous :

Enquête publique unique regroupant :

- *une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages de Peyre Brune, Cougnet Amont, Cougnet Aval, Grand Bois, Champ captant de Cheylen et de distribution d'eau potable au public,*
- *une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.*

L'enquête prévue par Arrêté n° PREF – BCPPAT-2020-365-004 du 30 décembre 2020 de Madame la Préfète de LOZERE a eu lieu à la mairie de SAINT FREZAL DE VENTALON siège de l'enquête où un dossier était mis à la disposition du public.

Agissant en vertu de l'article R 123-18 du code de l'environnement modifié par le Décret 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, nous effectuons les opérations suivantes :

L'enquête étant clôturée en fin de journée le 24 février 2021, les observations recueillies ainsi que les avis doivent être communiqués au demandeur Monsieur le Maire de la commune de VENTALON EN CEVENNES

Le registre d'enquête comportait des observations inscrites par trois personnes ainsi que trois courriers Elles sont retranscrites ci-dessous :

A – Sur le registre de d'enquête :

Madame FORT Nadine – Messieurs PRADON Jean-Claude , et ARBOD Daniel demeurant LaConche Saint Frézal de Ventalon.

« Souhaiteraient connaître les suites de la réunion faite depuis plus de deux ans pour la desserte de l'eau communale à CONCHE. ».
(Suivie des trois signatures).

C – Courriers électroniques :

Reçu le 24 février 2021 en fin de journée

Monsieur ROUSSEL Guilhem demeurant le Salson – Saint Frézal de Ventalon.

« Ci-joint le document avec les autorisations de captage des eaux de Peyre Brune
Acte de vente via la SAFER de LOZERE.

Un permis de construire au Salson a été accordé dans le cadre d'une installation agricole JA, Le Parc National des Cévennes nous a accordé une dérogation pour construire une habitation (résidente principale) en zone Cœur et ainsi promouvoir et préserver l'agriculture et le pastoralisme dans les Cévennes.

Je suis exploitant agricole à titre principal. (Statut MSA) en ovin viande (130 mètres) et châtaignes (4 ha de verger) et ma compagne est conjointe collaboratrice.

Projet d'atelier de transformation (Fromagerie)

La régularisation du captage avec une ressource en eau contrôlée est indispensable pour créer un atelier de transformation . Nous interpellons aussi la mairie afin que la transition se fasse sereinement avant l'acquisition de la source et que l'eau reste disponible. »

Mr ROUSSEL Guilhem.(2 pièces jointes)

B – Correspondances reçues ou remises au cours d'une permanence :

Le 24 février 2021 au cours de la troisième permanence de 14 heures à 17 heures.

**Monsieur Yves JUIN gérant du Groupement forestier de Saint Frézal de Ventalon – demeurant
Résidence BEAUVALLOU , rue du Faubourg St GERVAIS – 48000 MENDE.**

La lettre de Monsieur JUIN contient des observations très détaillées relatives au projet des captages impactant le Groupement forestier. (Les principales remarques sont succinctement rappelées ci-dessous, une copie de la lettre est jointe en annexe)

La première partie présente le groupement en général et son fonctionnement.

Il indique notamment que le groupement forestier sera impacté d'une part par les périmètres de protection immédiate de plusieurs de ces captages et par les périmètres de protection rapprochée de tous les captages qui vont générer des contraintes pour la gestion forestière.

Cette première partie est suivie des observations suivantes :

Sur la présentation du projet : La présentation générale du projet met succinctement en exergue les activités sur la commune. Il est question d'agriculture et de tourisme mais la sylviculture est étrangement absente alors que le taux de boisement de la commune est élevé.

Sur les périmètres de protection immédiate des captages de Peyre Brune et de Cougnet : La mise en place des PPI autour des captages va nécessiter l'acquisition par la commune d'emprises aujourd'hui en possession du Groupement forestier.

Dès 2016 la commune de St Frézal de Ventalon, puis la nouvelle commune de Ventalon en Cévennes ont fait part de ces projets au Groupement et lui ont proposé une acquisition à l'amiable sur la base d'une estimation réalisée par le service des domaines.

A deux reprises, en assemblée générale, le groupement s'est prononcé majoritairement contre cette cession à l'amiable au motif que la valeur estimée des sources lui semblait particulièrement faible...

La présence d'une source délivrant une eau de qualité est tellement importante qu'elle nécessite des mesures de protection pour en garantir l'existence, dont l'expropriation pour des motifs d'utilité publique. Mais l'indemnisation accordée aux propriétaires ne représente finalement qu'une valeur résiduelle. La cession à la commune de ces sources et des terrains qui les environnent est donc une question de principe pour le groupement qui pourra être réexaminée lors de la prochaine assemblée générale prévue durant l'été 2021 et faire l'objet d'un nouveau vote

Sur les périmètres de protection rapprochée de l'ensemble des captages dont la mise en conformité est mise à l'enquête publique

La mise en conformité des captages de Peyre Brune, de Cougnet, de Grand Bois et du Champ captant de Cheylen va nécessiter la mise en place de périmètres de protection rapprochée couvrant au total une vingtaine d'hectares de la propriété du Groupement forestier de St Frézal, soit 10 % de la surface totale de la forêt.

La réglementation proposée dans ces périmètres est de nature à impacter la gestion forestière notamment la création de voirie et l'exploitation des coupes de bois....

Il est demandé que les coupes de bois soient suivies d'un reboisement dans les plus bref délais, au plus tard dans l'année qui suit la coupe. De quelles coupes s'agit-il ?

....

Enfin, la mécanisation de l'exploitation forestière, grâce à des abatteuses et des porteurs, se généralise. La plupart des coupes réalisées dans la propriété du Groupement de St Frézal sont mécanisables et ne peuvent être vendues qu'à cette condition. Aussi il importe que les abatteuses et les porteurs puissent accéder à toutes les parcelles grâce aux cloisonnements créés...

La mention figurant dans les avis sanitaires définitifs : « *Le débusquage et le débardage ne sont admis que depuis les pistes* » est manifestement trop imprécise et restrictive.

Monsieur Aurélien LEYDET, propriétaire source Peyre Brune – Exploitant agricole Le Salson
Monsieur Bernard GOLDFARB, gérant SCI Le Salson - bénéficiaire source Peyre Brune – servitude enregistrée par acte notarié. – Monsieur David MONIER et Madame Noëlle REYNAUD, gérant es SCI MADOU bénéficiaire source Peyre Brune Droit d'usage.

Les intéressés présentent un dossier selon lequel il constatent des anomalies dans les documents présentés à l'enquête.

Les principales observations sont succinctement mentionnées ci-dessous. (La fiche complète établie est jointe en annexe au procès verbal.)

Une première remarque concerne le relevé de débit dont ils ont eu une copie après passage à la permanence – Pièce non versée au dossier ?

S'interrogent sur l'éventualité où il manquerait d'autres pièces au dossier.

La partie 1 – Concerne le Salson – Habitats et habitants en 2021 L'évolution démographique – Evolution de l'activité au Salson Haut.

La partie 2 - Calcul des besoins dans le document : PRESENTATION GENERALE DU PROJET.

Les besoins évalués, ne tiennent pas compte pour le Salson Haut de la présence des habitants permanents et leurs activités ; accueil et agriculture

Partie 3 – La ressource Peyre Brune :Compte tenu de l'étude qu'ils ont faite du dossier, les rédacteurs des observations concluent que la source de Peyre Brune comble à peine les besoins du Salson Haut au moment de l'étiage soit entre mi-août et fin septembre.

Partie 4 – UDI SALSON – Dans le contexte de raréfaction de ressource en eau, l'abandon suggéré de la source publique, UDI SALSON alimentant le Salson Bas paraît hautement risqué.

Partie 5 – Projet collectif pour Peyre Brune :

Pour information les partenaires de la servitude de Peyre Brune ont déjà établi en commun un projet de préservation de la ressource afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

Partie 6 – Conclusions :

La ressource Peyre Brune sur laquelle aucun relevé précis n'a été effectué, notamment en période d'étiage, fournit tout juste l'eau nécessaire aux activités du Salson haut.

C – Copies des courriers :(joints)

- Lettre d'observations du 24 février 2021 sur la mise en conformité des captages d'alimentation en eau potable de la commune de Ventalon en Cévennes établie par Monsieur Yves JUIN gérant du Groupement forestier de Saint Frézal de Ventalon.
- Dossier d'observations sur l'enquête publique de mise en conformité des captages de la commune de Ventalon en Cévennes, captage de Peyre Brune en date du 23 février 2021. Document établi par : M. Aurélien LEYDET – M. Bernard GOLDFARB, gérant SCI – M. David MONIER et Mme Noëlle REYNAUD, Gérant-e-s SCI.
- Courrier électronique de Monsieur Guilhem ROUSSEL exploitant agricole en date du 24 février 2021.

Le 1^{er} mars 2021 à 14H15 heures, ayant convoqué le demandeur sur place, nous l'informons de ce résultat.

A la suite de la notification du résultat de l'enquête ;

le demandeur est invité à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Reçu notification du présent
Procès Verbal

A Saint Frézal de Ventalon

Le 01 mars 2021

Le commissaire enquêteur.



A Saint Frézal de Ventalon

Le 01 Mars 2021

Le Maire.

